



JEAN-NOËL REY Le socialiste n'a pas digéré l'exception d'Andermatt. Laurent Crottet

«Déclarons la Lex Koller hors la loi!»

FLIMS (GR) «Il faut déclarer la Lex Koller hors la loi. Car le Conseil fédéral l'a vidée de sa substance», s'énerve le Valaisan Jean-Noël Rey. Il n'a pas digéré la décision du gouvernement de faire une entorse à la loi fédérale sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger, au sujet de la réalisation d'un complexe touristique sur la commune d'Andermatt (UR).

Dans une interpellation déposée hier au National, le socialiste de Saint-Léonard dénonce la rapidité de la procédure. Il demande au Conseil fédéral de se justifier et d'expliquer pourquoi «il a évoqué l'intérêt supérieur de la Confédération».

Inégalité de traitement

Ce qui fâche surtout le Valaisan, c'est l'inégalité de traitement. «Cette dérogation présage-t-elle de la politique fédérale à l'encontre de projets de la même envergure dans d'autres régions du pays qui n'accepteraient pas une différence de régime?» s'interroge Jean-Noël Rey. Il ne comprend pas non plus que le Conseil fédéral se moque des lois sur l'aménagement du territoire, de la protection de l'environnement et des principes du développement durable.

Rappelons qu'un investisseur égyptien, Samih Sawiri envisage la construction d'hôtels, de 600 appartements, 100 villas et chalets et d'installations sportives et de loisirs. Ce qui devrait permettre la création de 2000 emplois. A. D.